

MANDAT DU COMITÉ

FÉDÉRATION CANADIENNE DE GYMNASTIQUE (GYMCAN)

ADMIN – CONSEIL D'ADMINISTRATION

VERSION 1 – 6 JUILLET 2026

COMITÉ DE GOUVERNANCE, DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ÉTHIQUE

OBJECTIF

Le **comité de gouvernance, des ressources humaines et de l'éthique** a trois missions principales. Premièrement, assister le conseil d'administration sur les questions relatives à sa structure et à ses processus de gouvernance; deuxièmement, aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités en matière de ressources humaines et de rémunération; et troisièmement, aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités en matière d'éthique, de discipline et de traitement des plaintes.

RESPONSABILITÉS

Gouvernance

Le comité de gouvernance a pour mission de conseiller le conseil d'administration sur la mise en place d'une gouvernance efficace de l'organisation, notamment par :

- Surveiller et évaluer les structures, les processus et l'efficacité de la gouvernance du conseil d'administration, et recommander des changements si nécessaire;
- Veiller au maintien du consentement approprié des administrateurs, à l'adoption et au suivi d'une politique en matière de conflits d'intérêts et d'un Code de conduite parmi les membres du conseil d'administration;
- Veiller à ce que les mandats des comités restent pertinents et efficaces;
- Tenir à jour une matrice des compétences identifiant les compétences et les lacunes du conseil d'administration; prodiguer des conseils sur les besoins et le processus de recrutement;

- Prodiguier des conseils sur le processus d'orientation et d'intégration des nouveaux administrateurs;
- Donner des conseils sur la formation continue de tous les administrateurs;
- Gérer le processus d'auto-évaluation des membres du conseil d'administration et du conseil dans son ensemble;
- Participer aux activités du comité de mises en candidature conformément aux règlements administratifs et à son mandat;
- Veiller à ce que le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités juridiques, éthiques et fonctionnelles; et
- Examiner périodiquement (environ tous les trois ans) les règlements administratifs et recommander des révisions si nécessaire.

Ressources humaines

En matière de ressources humaines, le comité intervient dans les deux domaines suivants :

- Culture organisationnelle, pratiques de gestion et outils :
 - Examiner les stratégies visant à soutenir le (la) chef de la direction dans le développement de la culture organisationnelle de GymCan.
 - Soutenir le (la) chef de la direction dans la planification, le développement et la gestion des ressources humaines disponibles afin de permettre à GymCan d'atteindre ses objectifs.
 - Soutenir le (la) chef de la direction dans la mise en œuvre d'approches et d'outils visant à attirer et à fidéliser les employés (y compris les outils de rémunération).
 - Examiner avec le (la) chef de la direction, une fois par an, les risques liés aux ressources humaines ainsi que l'environnement et le climat de travail.
- Évaluation du (de la) chef de la direction :
 - Élaborer et proposer au conseil d'administration un processus d'évaluation des performances du (de la) chef de la direction, comprenant à la fois des critères d'évaluation qualitatifs et quantitatifs.
 - Procéder à des examens périodiques des performances du (de la) chef de la direction conformément à ces critères et en rendre compte au conseil d'administration.
 - Examiner avec le (la) chef de la direction tout engagement externe important qu'il (elle) envisage de prendre avant que cet engagement ne soit pris. Cela inclut les engagements à exercer les fonctions d'administrateur(trice) ou de fiduciaire au sein d'organisations à but lucratif ou non lucratif.
 - Élaborer et proposer un profil d'expérience et de compétences pour le recrutement, la sélection et la nomination du (de la) chef de la direction, si cela s'avère nécessaire.

Examiner l'élaboration et la mise en œuvre des plans de relève du personnel, y compris celui du (de la) chef de direction.

Éthique

En matière d'éthique, le comité intervient dans les domaines suivants :

- Conseiller le conseil d'administration sur les questions relatives à tous les aspects de l'éthique;
- Conseiller le conseil d'administration sur les questions relatives aux plaintes; et
- Servir de référence en matière d'éthique, de mesures disciplinaires et de plaintes

AUTORITÉ

Le comité de gouvernance, des ressources humaines et de l'éthique relève du conseil d'administration et rend compte directement à celui-ci. Le conseil d'administration doit approuver les dépenses, les travaux et/ou les recommandations du comité.

MEMBRES

Ce comité sera composé d'un(e) président(e) et d'au moins deux autres administrateurs nommés par le conseil d'administration. La composition de ce comité sera réservée aux administrateurs ; toutefois, le (la) président(e) du comité pourra inviter des conseillers spéciaux externes au conseil d'administration à assister aux réunions afin d'apporter leur expertise sur des questions particulières.

RÉUNION ET QUORUM

Le comité se réunit au moins quatre (4) fois par an, le quorum étant fixé à au moins trois (3) membres qui sont administrateurs. Les réunions peuvent se tenir en présentiel ou par voie électronique.

CONFIDENTIALITÉ ET CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les membres du comité sont tenus de respecter une confidentialité stricte concernant l'ensemble des délibérations et des décisions. Tout conflit d'intérêts doit être signalé et géré de manière appropriée, conformément aux politiques de gouvernance de l'organisation.

RÉVISION

Le présent mandat sera réexaminé périodiquement par le comité et soumis à l'approbation du conseil d'administration, le cas échéant.